

Compte rendu du 18 septembre 2015

Boucherie :

Monsieur ALLAIN Daniel s'est présenté au conseil. Il est prêt à ouvrir la boutique dans le courant de la première quinzaine d'Octobre.

Pour finaliser la cession, il attend la solution à un problème administratif.

REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2014:

La redevance pour l'occupation du domaine public au 31/12/2014 est de **1 346.79 €**.

Rapport eau et assainissement 2014 :

Présentés et acceptés par le conseil.

Eau prélèvement	73 004 m3	contre 95 357 m3 en 2013 soit 22 357 m3 en moins
-----------------	-----------	--

Assainissement	19 937 m3	contre 18 571 m3
----------------	-----------	------------------

Chaufferie bois :

L'élaboration d'une convention est en cours concernant la revente de la chaleur aux particuliers.

Taux taxe d'aménagement :

Le taux de 1% a été reporté.

SIDELC : Une délibération acceptant les nouveaux statuts du syndicat a été prise.

Dissolution du CCAS :

Il a été décidé, suite à la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015 de dissoudre le CCAS par délibération.

Classe découverte :

L'école a transmis son projet d'une classe découverte en 2016 pour les grandes sections et le C.P. Le conseil délibérera à la prochaine réunion sur le montant qu'il sera attribué à ce projet.

ASSOCIATION :

Les responsables de l'association « Même pas Marts » sont venus nous parler de leur raison d'être.

Elle propose des ateliers de pratique musicale ; animées par Marie-Paule DUMY (professeur au conservatoire D'Olivet)

Eveil pour les plus jeunes

Atelier de pratiques musicales, chant, percussions, expression corporelle.

Cours de guitare

Les ateliers se déroulent à : La maison de Tel'aime, 73 rue Lancelot du Lac Tel 06 86 54 36 38, pour plus de renseignements merci de les contacter.

Site Internet :

Le site internet a été relooké, nous vous laissons le soin de le découvrir à l'adresse suivante :

<http://montrieuxensologne.fr/>. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions sur ce nouveau site.

REVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ELECTORALE

En vue des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain, la clôture des inscriptions est arrêtée au 30 septembre.

Toutes les personnes qui ne sont pas inscrites et qui souhaiteraient voter en décembre devront venir en mairie impérativement avant le **30 septembre 2015 (formulaire disponible sur notre site internet)**.